

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA**  
**du Jeudi 07 septembre 2017 à 18 H 30**

**PRESENTS** : GUICHON Gilles, BLADE Anne, ROY Josiane (procuration reçue de Mr BELZUZ Jean-Claude), BORGHINI Yves, MEYNET Francine, SIBELLAS Christophe, BONIN Robert.

**ABSENTS** **EXCUSES** : FLORYSZCZAK Christelle, BELZUZ Jean-Claude (procuration à ROY Josiane), PIQUET Serge

**ABSENT** : FERNANDES Raoul

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ROY Josiane

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h35.

Le compte-rendu du conseil en date du 17 juillet est approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu l'adhésion au Conseil Départemental du Jura à l'assistance technique,

Vu le bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif de CHANCIA/BOURG établi par le Conseil Départemental,

Vu le bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif de CHANCIA/BOURG/LA RAVIERE établi par le Conseil Départemental,

Après la présentation faite de Monsieur Le Maire des différents rapports,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les bilans de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2016.

**RPQS 2016**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le SIDEC du Jura, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de CHANCIA. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **PAPPORT ANNUEL DU SYDOM**

Le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité du SYDOM du Haut-Jura et le rapport annuel retraçant l'activité du SYDOM pour l'année 2016.

Ce rapport peut être consulté en Mairie par toute personne intéressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport

### **DM FPIC**

Vu la notification du FPIC (Fonds Péréquation inter commune),

Une modification au budget principal doit être inscrite de la façon suivante :

**+ 2600 € au chap.014 en dépense de fonctionnement**  
**+ 2600 € au chap. 073 en recette de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** la modification au budget principal.

### **DEMANDES DE LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire présente les demandes de location de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les demandes de location aux dates suivantes :

- **09 Septembre** au tarif en vigueur
- **WE 14/15 Octobre** au tarif de **300 € (Hors-commune)**
- **04 Novembre** au tarif en vigueur
- **11 Novembre** au tarif en vigueur

### **DEMISSION 1<sup>er</sup> Adjoint**

Monsieur Le Maire présente la démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint ainsi que du conseil municipal et communautaire en date du 30/08/2017.

Monsieur Le Maire explique que dans le contexte actuel seul un adjoint peut être envisageable, ainsi le 2<sup>nde</sup> adjoint passe 1<sup>er</sup> adjoint au maire sans modification du taux d'indemnisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la démission du 1<sup>er</sup> adjoint
- **VALIDE** le changement du 2<sup>ème</sup> adjoint en 1<sup>er</sup> adjoint de la commune

### **MODIFICATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT**

Vu la démission du 1<sup>er</sup> adjoint de sa fonction,

Vu le changement de fonction du 2<sup>nde</sup> adjoint en 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Mme BLADE Anne est désigné Conseiller Communautaire suppléante.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Travaux sécurisation** : Pièces manquantes au dossier envoyées.
- **Travaux La Ravière** : Proposition du SIDEC pour assistance : Coût 2 405 €.
- **Fibre Optique** : Présentation du relevé des boîtes aux lettres : 118 prises 360 €/prises à la charge des EPCI et 1/3 pour La Commune.
- **Fête de la St MAURICE** : compromise faute de participants des membres des Amis du Four.

La séance est levée à 20 heures 00.